Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mise en œuvre de la Directive Inondation

-

Élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation de la Deûle et de la Marque

Réunions d'information des Élus

Le 18 avril 2016 en Préfecture du Nord

Ordre du jour

1. La Directive européenne dite Directive Inondation

2. Présentation du territoire de la Stratégie Locale

3. Les inondations : état des connaissances

4. Les responsabilités des maires face aux risques d'inondation

Présentation de la Directive Inondation

Une déclinaison à l'échelle du territoire

Communautaire

Directive inondation (2007)

Objectifs:
limiter les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'activité économique, la patrimoine culturel et l'environnement

National

Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (2014)

Objectifs:
- Augmenter la sécurité des populations
- Réduire le coût des dommages
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

District

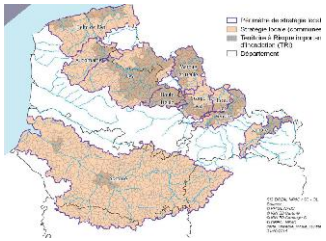

Plan de Gestion des Risques d'Inondation Artois Picardie (2015)

Objectifs:
Traduire à l'échelle d'un bassin hydrographique la Stratégie Nationale

Bassin versant

SLGRI de la Deûle et de la Marque (2016)
77 communes
5 Bassins Versants

Objectifs:
Traduire à une échelle pertinente la Stratégie Nationale et le Plan de Gestion en prenant en compte les spécificités locales

Les objectifs de la Deûle et de Marque

N°1 : Faire émerger une structure porteuse de la SLGRI et une gouvernance de la gestion du risque d'inondation

N°2 : Encourager l'urbanisme de risque notamment par la bonne prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme et le travail en réseau des acteurs de l'aménagement du territoire

N°3 : Développer la préparation à la gestion de crise par l'élaboration des PCS

N°4 : Poursuivre et encourager les actions de maîtrise des écoulements y compris en agissant sur le ruissellement en milieu urbain et rural

→ Une démarche multi-partenariale dans laquelle le maire est partie prenante

Présentation du Territoire de la Stratégie Locale de la Deûle et de la Marque

Élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) de la Deûle et de la Marque

77 communes concernées

2 intercommunalités

MEL (Métropole Européenne de Lille) : 55 communes

CCPC (Communauté de communes Pévèle-Carembault) : 22 communes

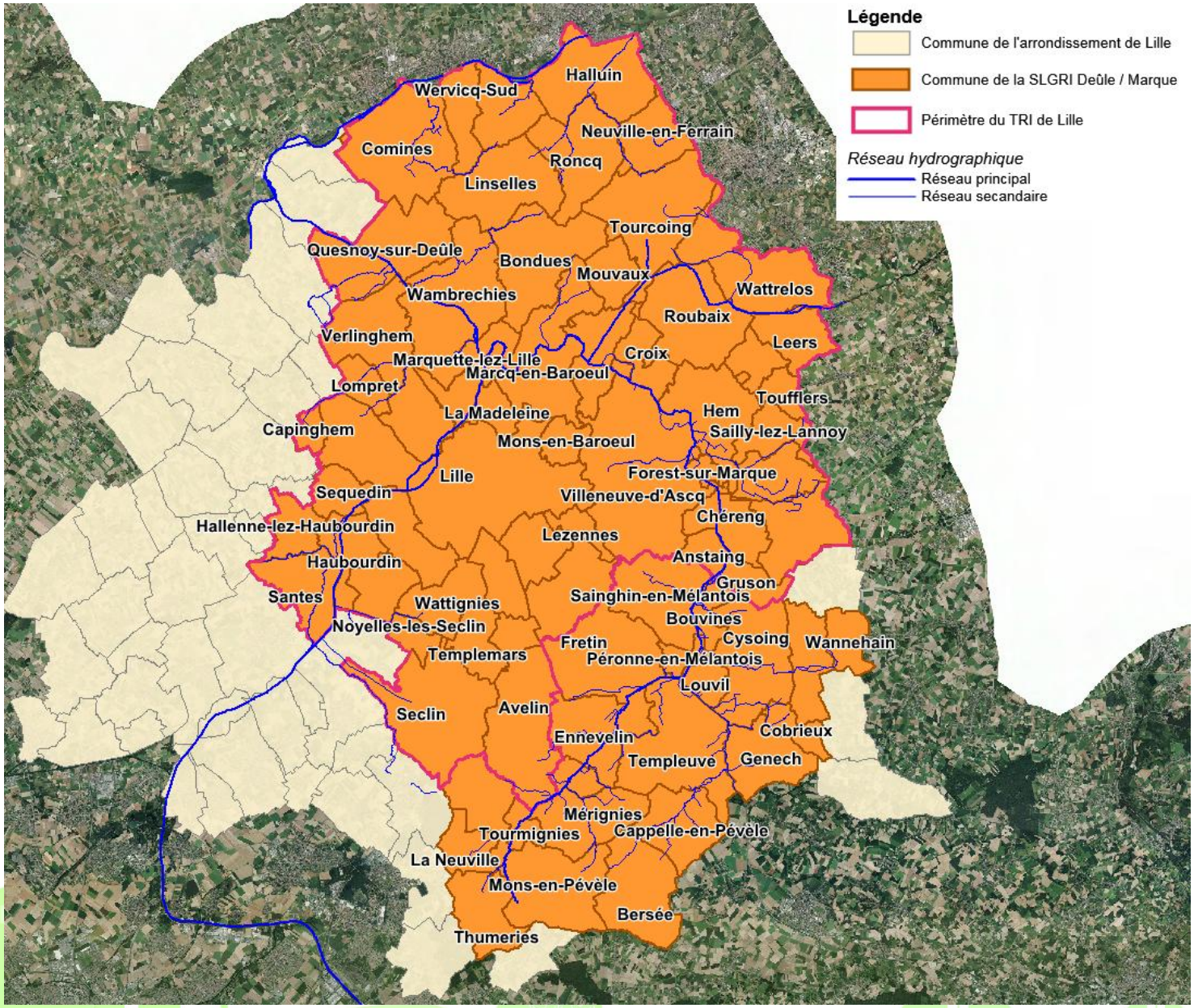

Élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) de la Deûle et de la Marque

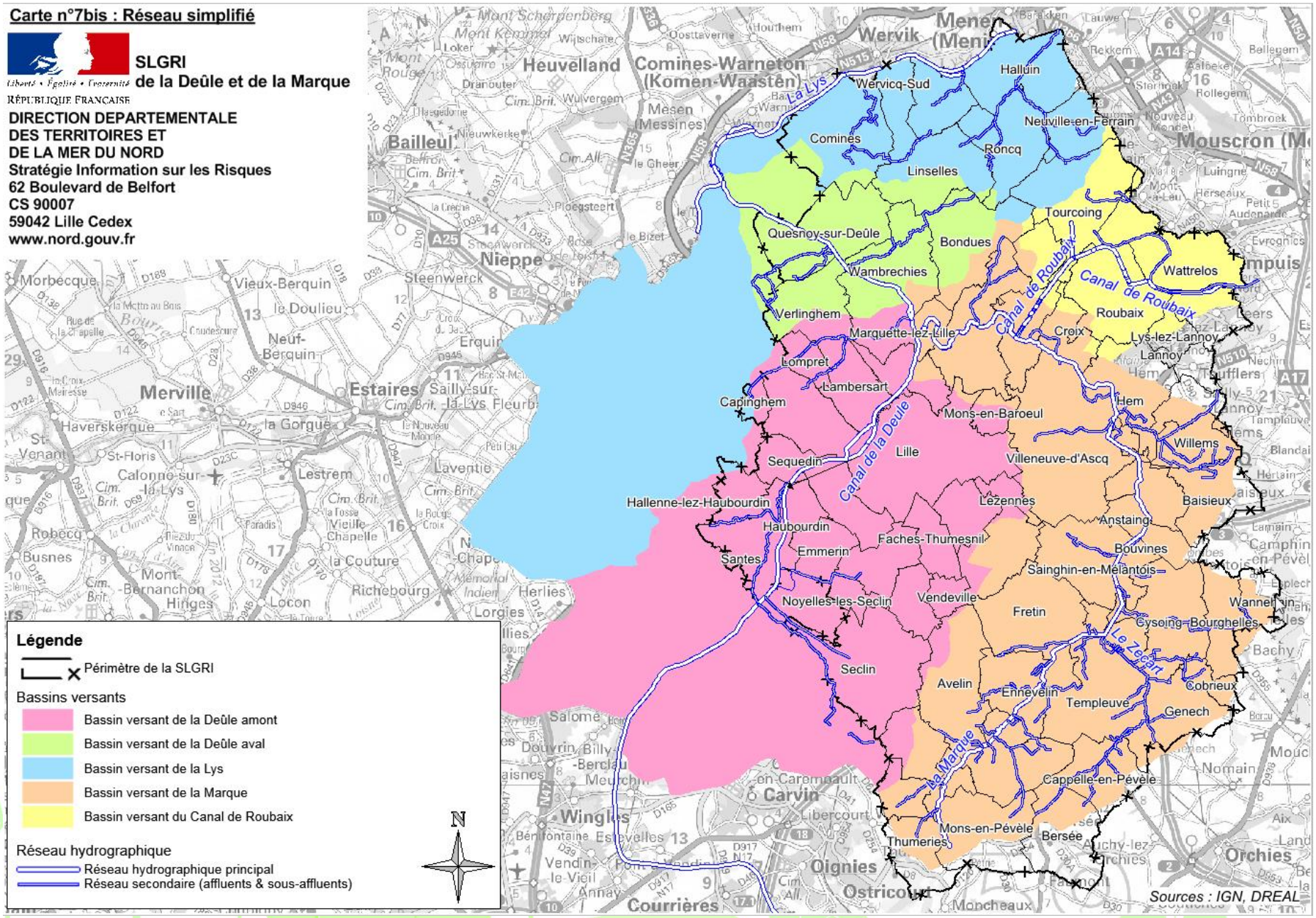

Carte n° 7 : Réseau hydrographique complet

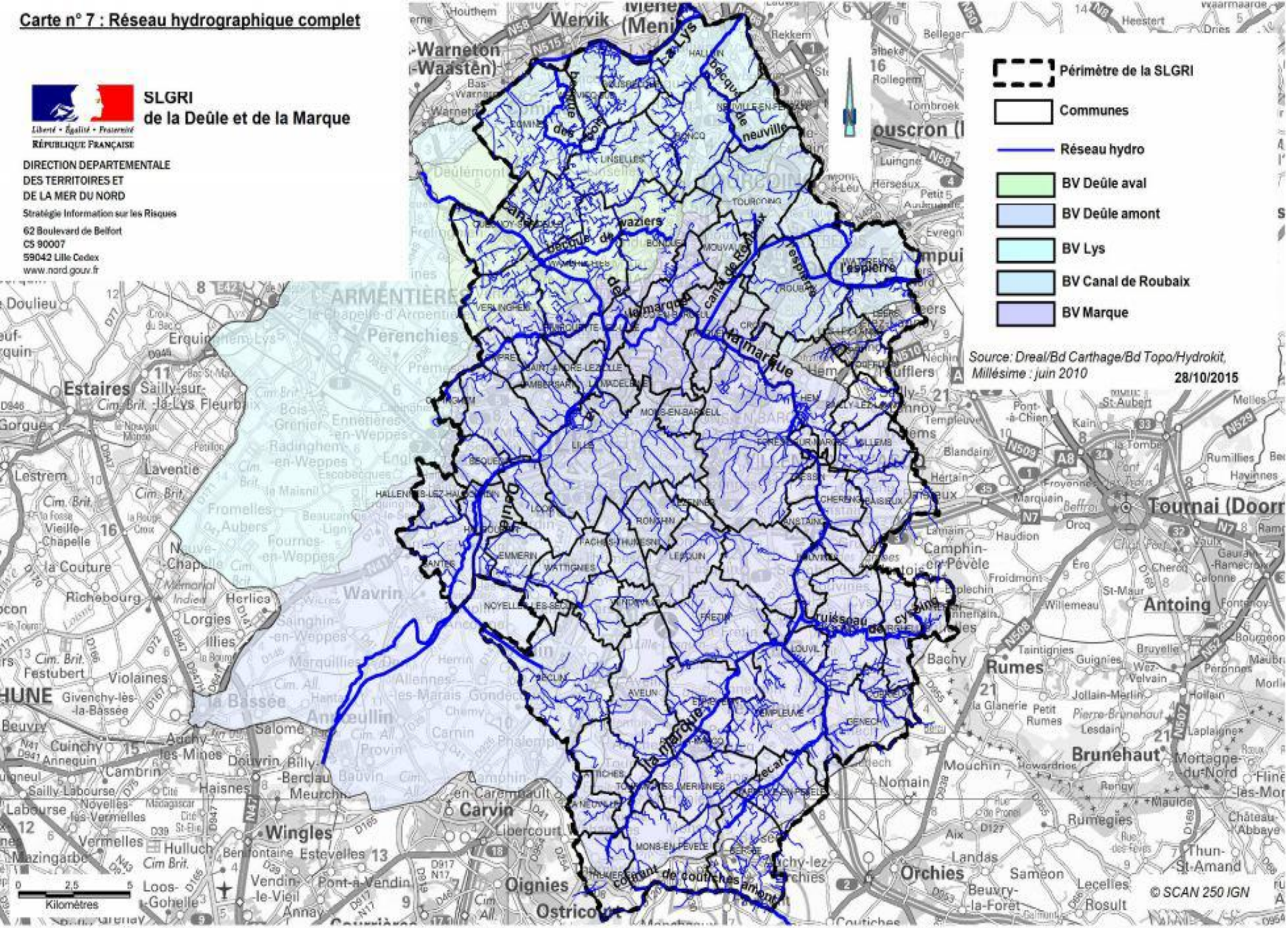

Carte n°6 :Synthèse du fonctionnement hydraulique de l'Arrondissement de Lille

SLGRI
de la Deûle et de la Marque

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET
DE LA MER DU NORD
Stratégie Information sur les Risques
62 Boulevard de Belfort
CS 90007
59042 Lille Cedex
www.nord.gouv.fr

Légende

- Cours d'eau
- Limite communale
- Limite de bassin versant d'un cours d'eau
- Limite de bassin versant pour un exutoire au cours d'eau
- Limite de sous-bassin versant
- Axe d'écoulement de niveau 1
- Axe d'écoulement de niveau 2
- Axe d'écoulement de niveau 3
- Bassin versant et sous-bassin versant à écoulement diffus
- Nappe affleurante
- **Périmètre de la SLGRI**

Sources : CETE Nord-Picardie

0 2,5 5
Kilomètres

16/10/2015

Les inondations :

État des connaissances

Les aléas

Éléments de synthèse du Diagnostic

Le territoire est exposé à différents types d'inondation

Débordements de cours d'eau

Ruissellements et coulées de boue

Remontées de nappe

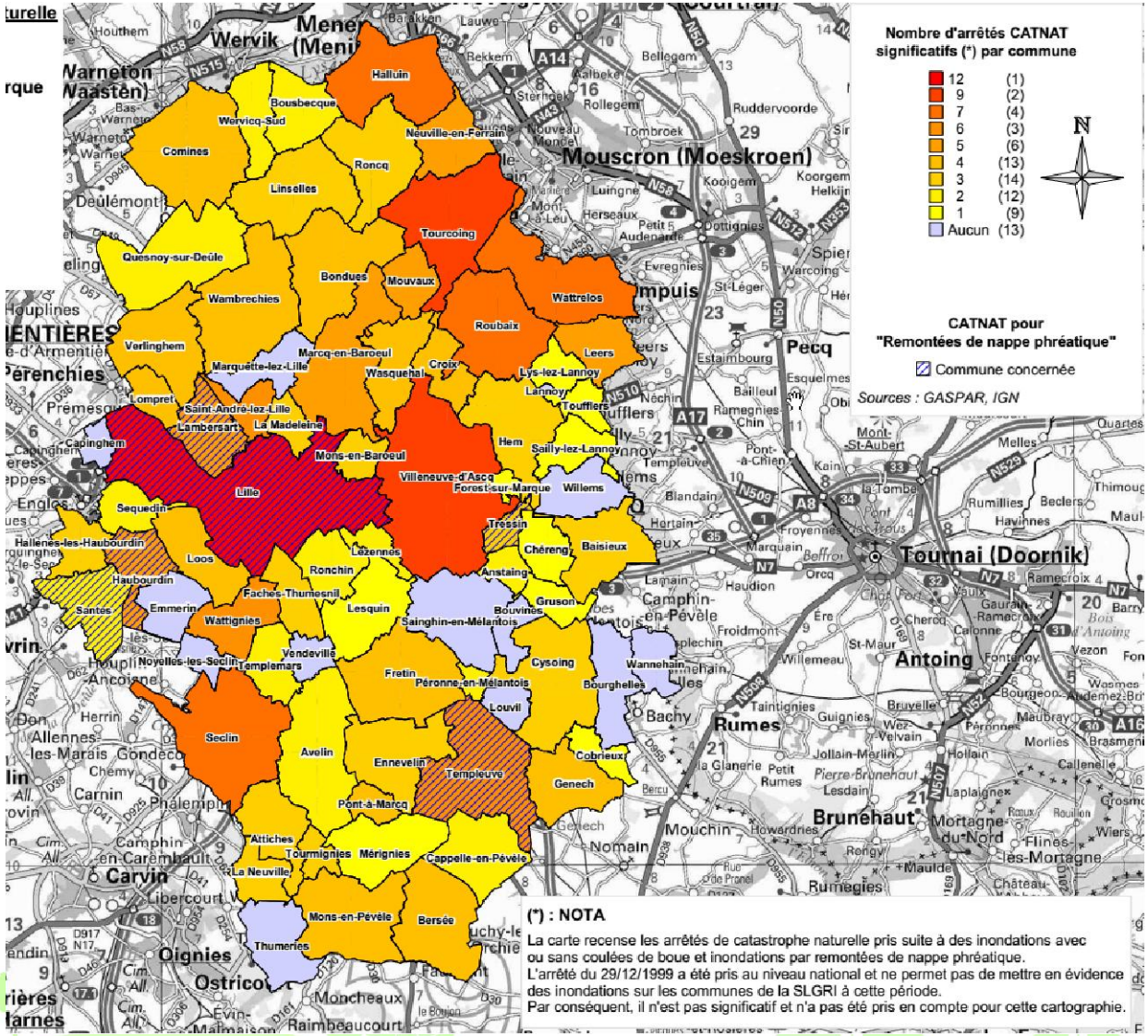

Carte n°9 : Recensement des aléas

SLGRI
de la Deûle et de la Marque
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET
DE LA MER DU NORD**
Stratégie Information sur les Risques
62 Boulevard de Belfort
CS 90007
59042 Lille Cedex
www.nord.gouv.fr

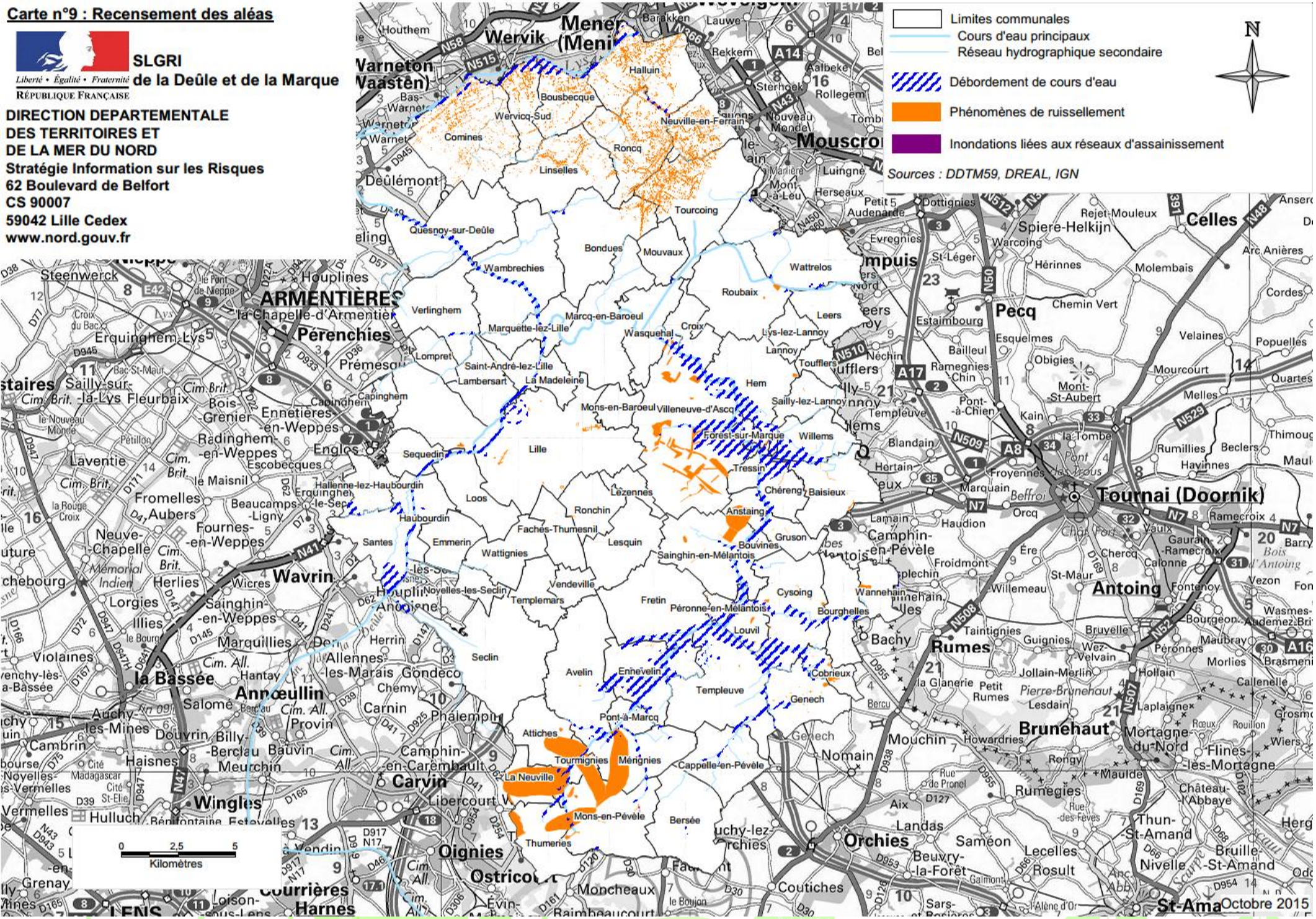
Limites communales
Cours d'eau principaux
Réseau hydrographique secondaire
Débordement de cours d'eau
Phénomènes de ruissellement
Inondations liées aux réseaux d'assainissement
Sources : DDTM59, DREAL, IGN
N
0 2,5 5
Kilomètres
Octobre 2015
Tournai (Doornik)
ARMENTIÈRES
Pérenchies
Wavrin
Wingles
Carvin
Oignies
Orchies
Antoing
Rumes
Brunehaut
Pecq
Celles
Mouscron
Wervik
Menen (Menin)
Varneton (Waasten)
Deûlémont
Quesnoy-sur-Deûle
Lille
Roubaix
Tourcoing
Wattrelos
Bondues
Mouvaux
Wambrechies
Verlinghem
Marcq-en-Baroeul
Marquette-lez-Lille
Wasquehal
Croix
Leers
Lys-lez-Lannoy
Lannoy
Toufflers
Hem
Sailly-lez-Lannoy
Mons-en-Baroeul
Villeneuve-d'Ascq
Forest-sur-Marque
Willems
Tressin
Chéreng
Baisieux
Anstaing
Bouvines
Gruson
Sainghin-en-Mélantois
Lesquin
Lezennes
Ronchin
Faches-Thumesnil
Loos
Haubourdin
Emmerin
Wattignies
Santes
Vendeville
Templemars
Fretin
Péronne-en-Mélantois
Cysoing
Bourghelles
Louvil
Seclin
Avelin
Ennevelin
Templeve
Genech
Pont-à-Marcq
Attiches
Tourmignies
Mérignies
La Neuville
Cappelle-en-Pévèle
Mons-en-Pévèle
Thumeries
Bersée
Sequedin
Erquinghem-Lys
Houplines
Steenwerck
Prémesques
Capinghem
Englos
Ennetières-en-Weppes
Radinghem-en-Weppes
Escobecques
Fromelles
Aubers
Fournes-en-Weppes
Neuve-Chapelle
Herlies
Wicres
Lorgies
Sainghin-en-Weppes
Marquillies
Illies
Violaines
la Bassée
Annœullin
Salomé
Carnin
Phalempin
Provin
Douvrin
Billy-Berclau
Bauvin
Haisnes
Meurchin
Libercourt
Hulluch
Estevelles
Ostricourt
Courrières
Harnes
Moncheaux
Coutiches
Sars-Poresgies
Landas
Saméon
Beuvry-la-Forêt
Lecelles
Rosult
Nivelle
Bruille-St-Amand
Thun-St-Amand
Château-l'Abbaye
Rumegies
Maulde
Mouchin
Howardries
Rongy
Nomain
Genech
Bachy
Taintignies
Guignies
Bruyelle
Wez-Velvain
Jollain-Merlin
Pierre-Brunehaut
Lesdain
Laplaigne
Mortagne-du-Nord
Flines-les-Mortagne
Rœux
Rouillon
Wiers
Froidmont
Willemeau
Wannehain
Camphin-en-Pévèle
Haudion
Orcq
Froyennes
Marquain
Blandain
Hertain
Templeuve
Estaimbourg
Esquelmes
Bailleul
Ramegnies-Chin
Pont-à-Chien
Kain
Mont-St-Aubert
Obigies
Chemin Vert
Warcoing
Spiere-Helkijn
Hérinnes
Molembais
Rejet-Mouleux
Evregnies
St-Léger
Dottignies
Petit Audenarde
Herseaux
Luingne
Mont-à-Leu
Rekkem
Halluin
Bousbecque
Wervicq-Sud
Comines
Neuville-en-Ferrain
Roncq
Linselles
Sterhoek
Rollegem
Aalbeke
Nouveau Monde
Barakken
Lauwe
Houthem
Velaines
Popuelles
Mourcourt
Melles
Quartes
Rumillies
Beclers
Havinnes
Thimougies
Ramecroix
Gaurain-Ramecroix
Calonne
Chercq
St-Maur
Vezon
Fontenoy
Bourgeon
Maubray
Péronnes
Morlies
Callenelle
Brasmenil
Wasmes-Audemez-Briffœuil
Hollain
Rue de Pronel
Aix
Rue des Fèves
Château-l'Abbaye
Bercu
Gaumont
Alène d'Or
Sars-Poresgies
le Boujon
Evin-Malmaison
Raimbeaucourt
Grenay
Loison-sous-Lens
Cité Madagascar
Cité St-Elie
Bénifontaine
Vendin
Cim. Brit.
Cim. All.
Croix du Bac
le Pont de Neppe
Bac-St-Maur
le Nouveau Monde
Pétillon
le Maisnil
Erquinghem-le-Sec
Hallennes-lez-Haubourdin
Saint-André-lez-Lille
Lambersart
La Madeleine
Lompret
Mémorial Indien
la Rouge Croix
Cité Madagascar
Cité St-Elie
Bénifontaine
Mont-St-Aubert
Pont-à-Chien
Pont des Trous
Beffroi
Chaît Pont
Bois d'Antoing
Pont-à-Marcq
Pont-à-Vendin
Pont-à-Bauvin
Pont-à-Wattrelos

Les enjeux
Éléments de synthèse du Diagnostic

Enjeux relatifs à la prise en compte dans l'urbanisme

5%

3 000 personnes susceptibles d'être touchées par une crue centennale

49 000 personnes vivant dans une zone de ruissellement

Les bâtiments de pilotage de crise seraient épargnés

Écoles, collèges, lycées
Ennevelin, Tourmignies, Genech, Haubourdin

Les emplois les plus exposés
en nombre : Villeneuve d'Ascq (530), Loos (150), Lille (150)
en % : Tressin(13,4 %), Forest-sur-Marque (13,3%) , Willems (6,8%).

Les Hôpitaux ne sont pas directement impactés. Ceux situés en zone de ruissellement sont à surveiller
- 1 EHPAD à Forest-sur-Marque,
- 1 Maison d' Accueil Spécialisée à Baisieux inondables

Environnement

	surface totale	surface inondable	ratio
ZNIEFF1	2350	610 ha	25,00%
ZNIEFF2	2934	997 ha	34,00%

¼ des ZNIEFF inondables
Lien avec le SRCE-TVB

3 STEP particulièrement vulnérables

ZNIEFF 1 secteurs d'un grand intérêt Biologique ou écologique

ZNIEFF 2 grands ensembles naturels homogènes riches, peu modifiés, avec des potentialités biologiques fortes

Urbanisation

93ha de zone AU inondable,
Soit 1,6 % des zones à urbaniser de la SLGRI

Enjeux relatifs à la réduction de l'aléa

Ouvrages hydrauliques du réseau canalisé

Barrages, écluses, digues
Régulation du niveau de la ligne d'eau...jusqu'à un certain point
Maîtrises d'ouvrage diverses

Les zones d'expansion de crues

Naturelles ou artificielles
« Zones vertes » des PPRi
Artificielles (Bassins MEL, Aménagements CCPC sur la Marque)

Techniques alternatives de gestion des eaux pluviales

Doctrine EP DDTM 59
Guide gestion durable des EP de la MEL

Lutte contre le ruissellement agricole

Aménagements en cours de réalisation à Bourghelles, Louvil, Templeuve et Wannehain

Les responsabilités des maires face aux risques d'inondation

Les 4 piliers de la gestion du risque

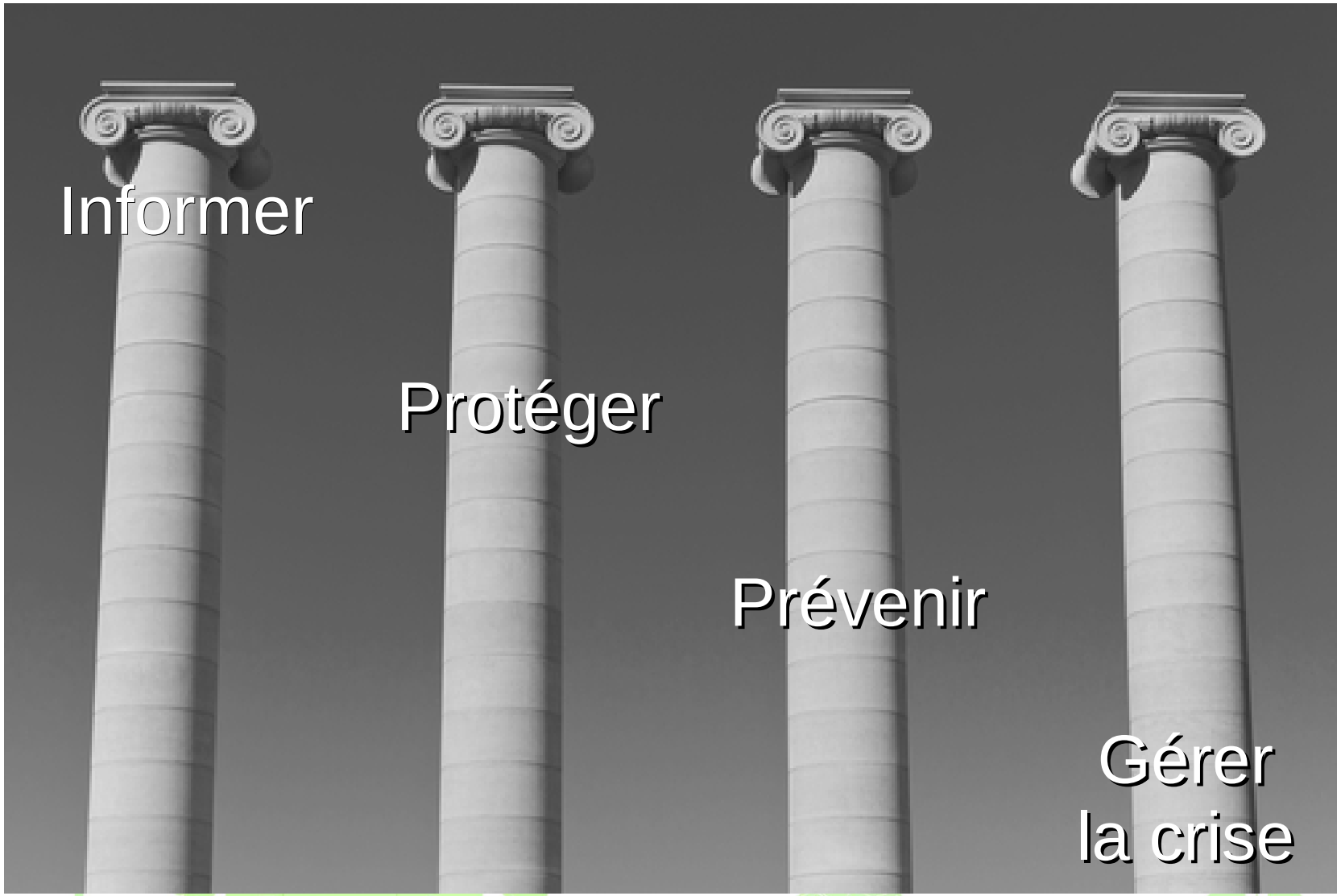

Obligations d'informer la population

Objectifs 2 et 3

Établir et diffuser le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé et l'informer sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages

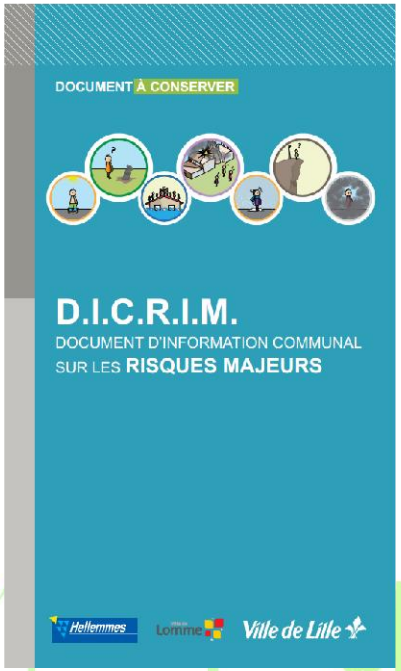

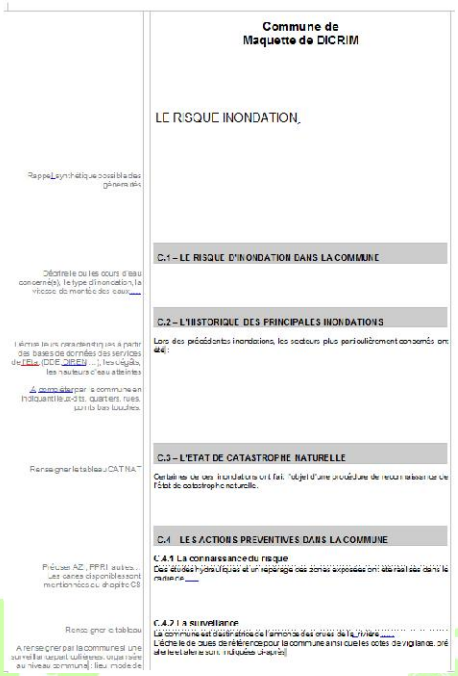

Obligations d'informer la population

Objectifs 2 et 3

Établir et diffuser le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Contenu du DICRIM (1/2) (art. R. 125-11 III CE) :

- caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune
- mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune
- dispositions du P.P.R. applicables dans la commune
- modalités d'alerte et d'organisation des secours
- mesures prises par la commune pour gérer le risque (plan de secours communal, prise en compte du risque dans le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), travaux collectifs éventuels de protection ou de réduction de l'aléa)

Obligations d'informer la population

Objectifs 2 et 3

Établir et diffuser le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Contenu du DICRIM (2/2) (art. R. 125-11 III CE) :

- cartes délimitant les sites où sont situées des cavités souterraines et des marnières susceptibles de provoquer l'effondrement du sol, instituées en application de l'article L. 563-6 du code de l'environnement

- la liste des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle

- liste ou carte des repères de crues dans les communes exposées au risque d'inondations

Obligations d'informer la population

Objectifs 2 et 3

Établir et diffuser le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Élaboration et affichage :

- Le public est informé de l'existence du D.I.C.R.I.M. par le biais d'un avis affiché en mairie pendant deux mois au moins.

- Le D.I.C.R.I.M. est consultable sans frais à la mairie.

Obligations d'informer la population

Objectifs 2 et 3

Établir et diffuser le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

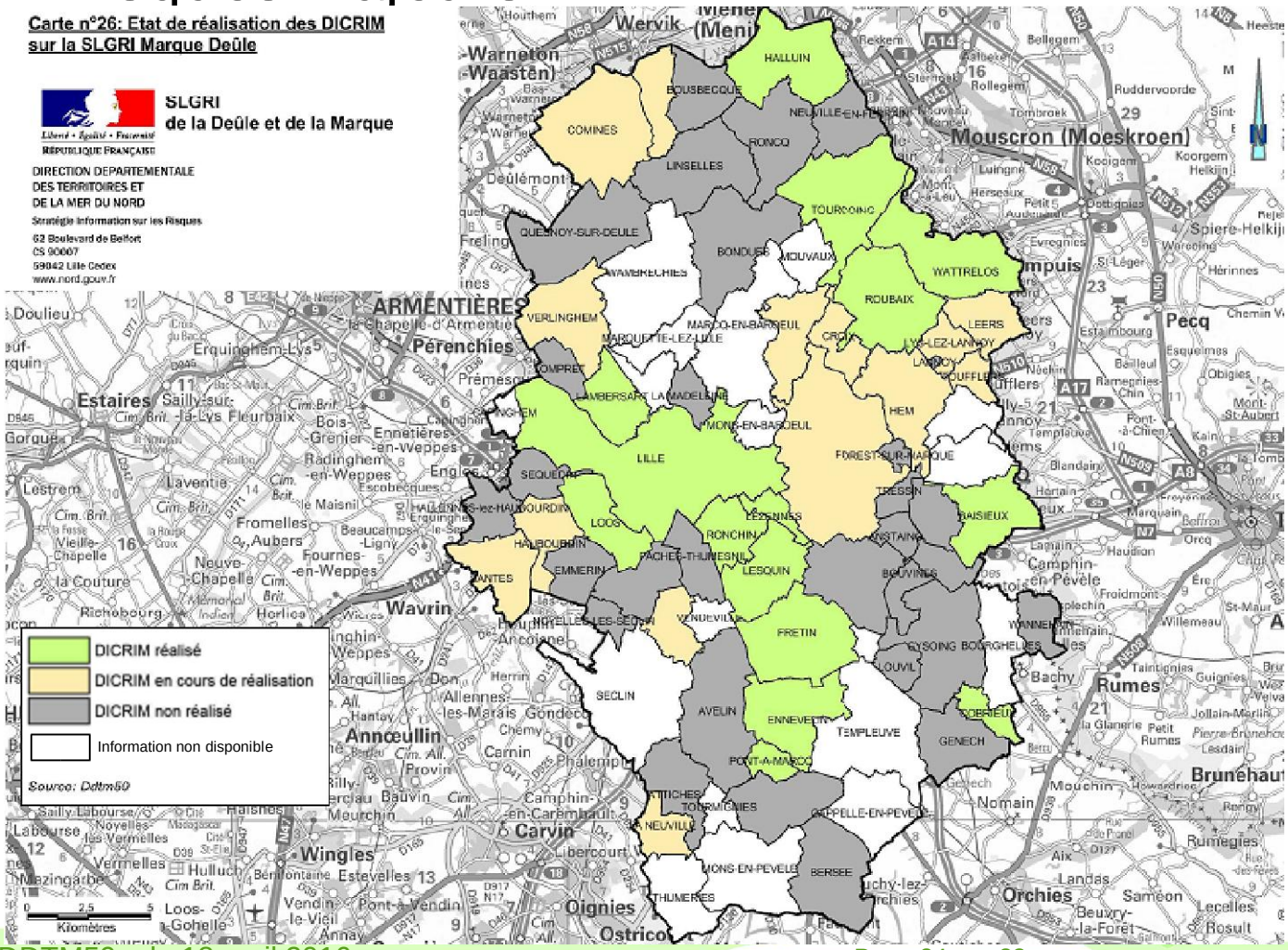

Sur les 77 communes couvertes par la SLGRI :

77 DICRIM obligatoires

15 DICRIM réalisés

14 DICRIM en cours

Obligations d'informer la population

Objectifs 2 et 3

Mettre à disposition de l'Information Acquéreur Locataire :

- pour les acquéreurs, les vendeurs, les notaires, les bailleurs

- afficher les arrêtés et mise à disposition du dossier d'information communal

Fiche communale (Préfet)

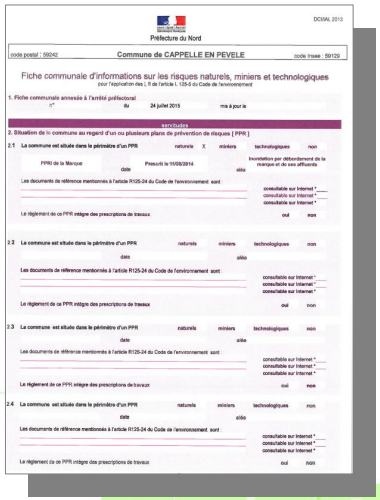

Vendeur / Bailleur / Notaire

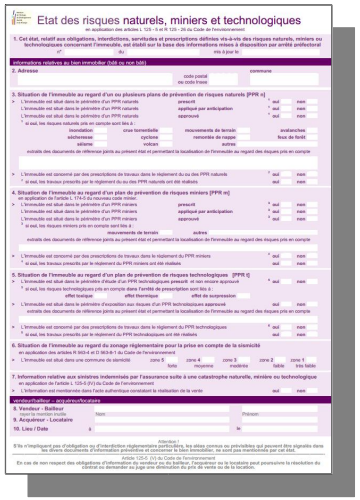

ERNMT

Prévenir l'aggravation des risques

Objectif 2

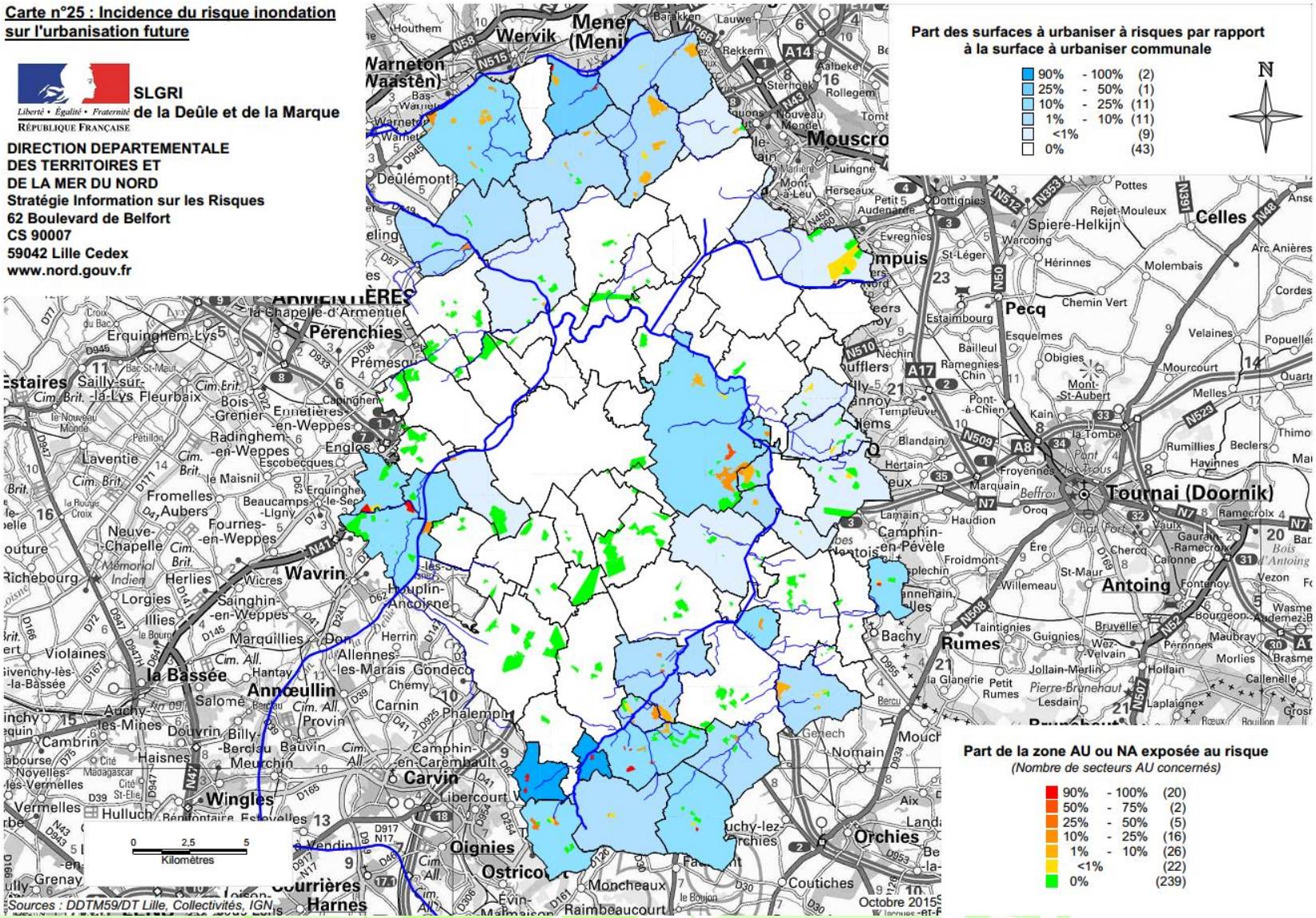

34 communes ont ouvert à l'urbanisation à court ou moyen terme des zones exposées aux risques d'inondation

Protéger la population

Objectif 4

Dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs de police générale et spéciale, le Maire a la possibilité de :

- Se substituer aux propriétaires riverains des cours d'eau en cas de défaillance de celui-ci

- Réaliser (ou faire réaliser par délégation) les travaux utiles (ex : zones d'expansion de crue…)

Prévenir l'aggravation des Risques

Objectif 2

En limitant l'exposition des personnes et des biens

- lors de l'élaboration ou de la révision dans les documents d'urbanisme en réglementant les constructions nouvelles voire en les interdisant dans les secteurs les plus exposés

- lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme en appliquant les dispositions spécifiques du PLU et/ou du PPR ou le principe de précaution (art R 111-2 du CU)

Se préparer, gérer une crise et le post-événement

Objectif 3

Préparer la crise : Informer et s'informer

Préparer la population et les acteurs concernés à la crise

- diffuser des plaquettes de communication, organiser des réunions publiques (cadre des PPR approuvés etc.)

Connaître l'évolution des phénomènes

- s'abonner à un service d'information sur l'évolution des phénomènes
- disposer des informations provenant des dispositifs de surveillance
- suivre l'évolution des phénomènes sur ou hors réseau SPC

Gérer la crise : Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Objectif 3

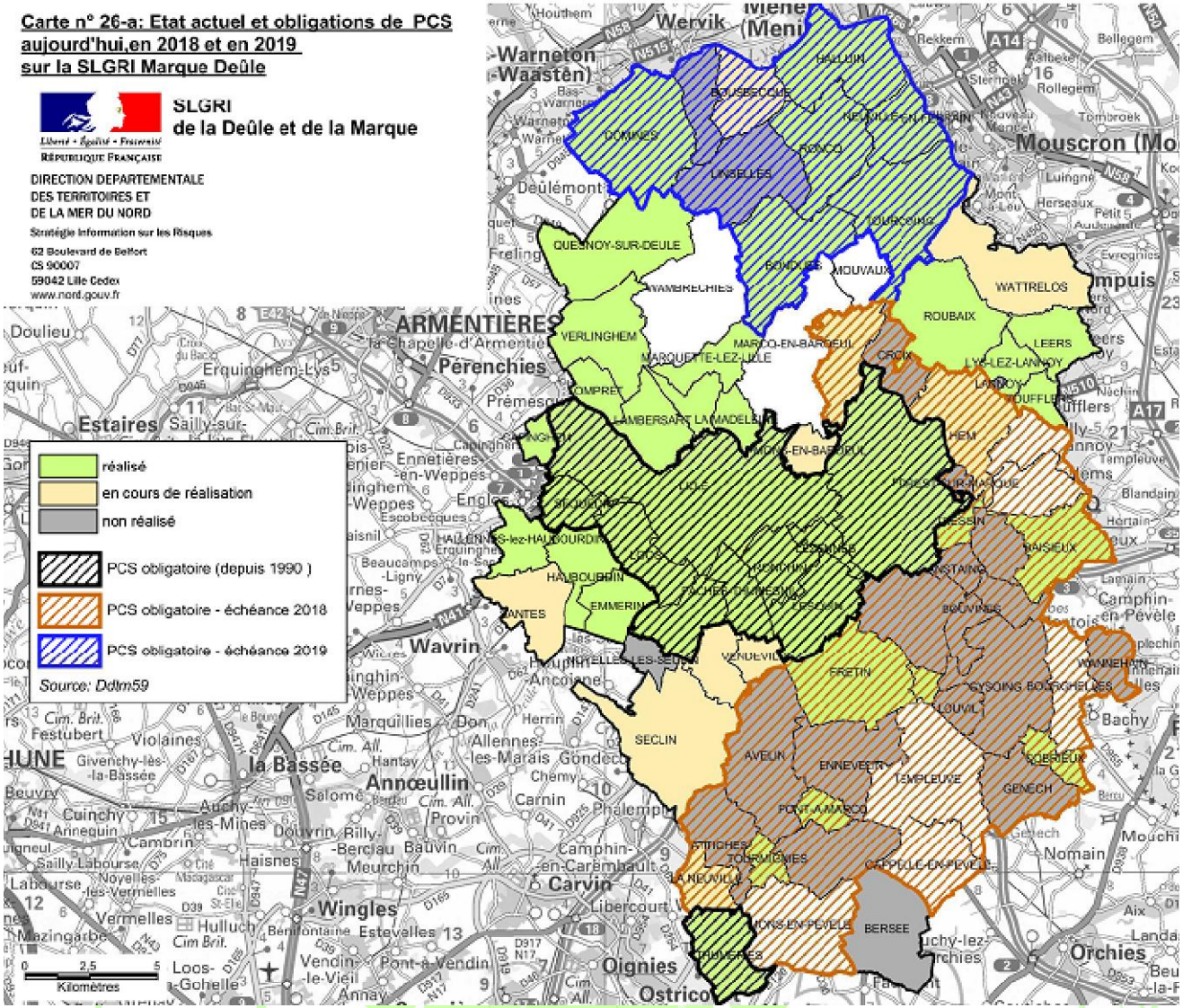

Avancement des PPRi :
2 PPRi approuvés sur la SLGRI (33 communes)
1 PPRi en cours d'études (11 communes)
PPR Prescrit (17 communes)

Sur les 77 communes couvertes par la SLGRI :
- 8 réalisés
- 11 en cours
– 20 non commencés –
8 indéterminés

Après approbation des PPRi (2019) : 53 communes devront l'avoir réalisé

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Objectif 3

Un PCS, pour quoi ?

Anticiper la meilleure gestion de l'événement avant et pendant la crise et jusqu'au retour à la normale

Qui élabore le PCS ?

Le PCS est obligatoire pour les communes dotées d'un PPRi approuvé.

La Préfecture du Nord conseille et donne des orientations pour élaborer les PCS

Le Maire approuve le PCS par arrêté municipal dans les 2 ans qui suivent l'approbation

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Objectif 3

Contenu recommandé

- le DICRIM

- les diagnostics des risques et des enjeux menacés (habitations, infrastructures, ERP, …) et des personnes vulnérables

- l'inventaire des moyens existants communaux et privés à mobiliser et les modalités des leur mise en œuvre

- la liste des personnes devant intervenir, leur coordonnées personnelles et leur rôle précis respectif sous forme de tâches à effectuer

- le siège du Poste de Commandement Communal et les modalités de sa mise en œuvre

- la liste des moyens d'alerte et les modalités de leur utilisation pour assurer une diffusion rapide de l'alerte à la population

- la liste des bâtiments pouvant servir au relogement, leurs capacités, les modalités pour les utiliser.

Le Post événement

Objectif 3

- Réaliser un REX avec les acteurs de la gestion de crise et mettre à jour le PCS
- Élaborer les dossiers de demande de Reconnaissance CATNAT
- Préserver la mémoire (repères de crue)
- Conserver la mémoire des ZIC (élaborer de cartographies)

Les objectifs opérationnels de la stratégie locale

Encourager l'urbanisme de risque notamment par la bonne prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme et le travail en réseau des acteurs de l'aménagement du territoire

- Fiabiliser les éléments de connaissance du risque et les prendre en compte dans les documents d'urbanisme
- Garantir la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Viser une gestion intégrée des eaux pluviales

Développer la préparation à la gestion de crise par l'élaboration des PCS

- Préparer les acteurs concernés et la population
- Mettre en place un dispositif d'alerte adapté
- Mettre en place les outils et les moyens facilitateurs de gestion de crise
- Accompagner l'après-crise et capitaliser le REX

Les objectifs opérationnels de la stratégie locale

Poursuivre et encourager les actions de maîtrise des écoulements y compris en agissant sur le ruissellement en milieu urbain et rural

- Maîtriser les débordements du réseau hydrographique en préservant les fonctionnalités des milieux naturels
- Maîtriser les ruissellements urbains et péri-urbains
- Maîtriser le ruissellement rural en prenant en compte les interfaces avec les milieux urbains et péri-urbains

Temps d'échanges

Calendrier de réalisation de la SLGRI

Juin 2014	Nov. 2015	19 Jan. 2016	Mars 2016	Mai 2016	Juill. à Sept. 2016	Sept. à Déc. 2016	Déc. 2016
Rédaction du diagnostic	Réunions des GT	Rédaction de la SLGRI	Consultation des maires + Reprise des documents		Consultation PP + Reprise des documents	Consultation Sous-Préfet & PCB + Reprise docs	Approbation SLGRI / Élaboration du plan d'actions détaillé

Atelier territorial : définition du périmètre, des membres du COPIL, des objectifs et des groupes de travail

Réunion COPIL : Présentation de la SLGRI

Contenu de la stratégie locale
- le diagnostic du territoire
- l'atlas cartographique
- les objectifs principaux et opérationnels
- les premières postes d'action envisagées

Merci pour votre participation

Contacts

Ludovic Hotton, DDTM délégation territoriale de Lille

ludovic.hotton@nord.gouv.fr

03 20 71 59 68

Edwige Fournier, DDTM SSRC

edwige.fournier@nord.gouv.fr

03 28 03 85 29